

RAPPORT COMMUN

SEANCE DU 24/6/2019

03-CM-2019-25 / 04-CM-2019-26 / 05-2019-CM-27 / 06-CM-2019-28

Note de synthèse et présentation des informations financières essentielles du budget – article L.2313-1 du CGCT

- 1- Compte de gestion 2018 Budget principal -Ville**
- 2- Compte administratif 2018 Budget principal -Ville**
- 3- Compte de gestion 2018 Budget annexe -Assainissement**
- 4- Compte administratif 2018 Budget annexe -Assainissement**

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif (tenue des comptes par la ville) et du compte de gestion (tenue des comptes par le comptable public) constitue l'arrêté des comptes de la collectivité. Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat proprement dit (section de fonctionnement) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser des deux sections.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, fait ressortir un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes) ou un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses).

L'assemblée devra décider de l'emploi du résultat excédentaire selon les règles prévues à l'article L 2311-5 alinéa 1 du CGCT, dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Le compte de gestion est soumis préalablement au vote du conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance des deux documents.

Table des matières

PARTIE 1 BUDGET PRINCIPAL

Partie 1 : le budget principal	3
1. Le budget de Fonctionnement.....	4
1.1. Les recettes de fonctionnement	4
1.1.1. Les recettes fiscales (Chapitre 73)	4
1.1.2. Les dotations de l'État et la péréquation.	5
1.1.3. Les recettes d'activités	6
1.2. Les dépenses de fonctionnement.....	6
1.2.1. Les charges à caractère général.....	6
1.2.2. La masse salariale et les frais annexes	7
1.2.3. Les charges de gestion courante et les atténuations de produit	7
1.2.4. Les frais financiers	8
2. La section d'investissement	9
2.1. Les dépenses d'investissement	9
2.1.1. Les dépenses d'équipement.....	9
2.2. Les recettes d'investissement	11
3. Le résultat cumulé au 31/12/2018.....	12
4. Conclusion	13
1. Assainissement - La section de fonctionnement.....	15
1.1. Les recettes de fonctionnement	15
1.2. Les dépenses de fonctionnement.....	15
2. Assainissement - La section d'investissement	15

Partie 1 : le budget principal

Ci-dessous sont présentées les balances du compte administratif et du compte de gestion (toutes opérations - réelles et d'ordre). Elles permettent de vérifier que les 2 documents sont bien en concordance.

COMMUNE DE CARRIERES-SUR-SEINE - VILLE - CA - 2018

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	17 550 939,35	G	20 721 528,28
	Section d'investissement	B	5 131 525,15	H	5 431 629,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	5 615 657,36 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	22 682 464,50	= G+H+I+J	31 768 814,64
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	5 543 543,16	L	322 674,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	5 543 543,16	= K+L	322 674,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	17 550 939,35	= G+I+K	20 721 528,28
	Section d'investissement	= B+D+F	10 675 068,31	= H+J+L	11 369 960,36
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	28 226 007,66	= G+H+I+J+K+L	32 091 488,64

078039
TRES. LE VESINET COLLECT. LOCALE



G3D
II-1
Exercice 2018

00800 - CARRIERES-SUR-SEINE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	15 669 737,20	19 810 004,00	35 479 741,20
Titres de recettes émis (b)	5 431 696,56	21 530 750,71	26 962 447,27
Réductions de titres (c)	67,56	809 222,43	809 289,99
Recettes nettes (d = b - c)	5 431 629,00	20 721 528,28	26 153 157,28
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	11 350 983,75	19 795 004,00	31 145 987,75
Mandats émis (f)	5 206 075,70	18 396 745,34	23 602 821,04
Annulations de mandats (g)	74 550,55	845 805,99	920 356,54
Dépenses nettes (h = f - g)	5 131 525,15	17 550 939,35	22 682 464,50
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	300 103,85	3 170 588,93	3 470 692,78
(h - d) Déficit			

1. Le budget de Fonctionnement

En €	2014	2015	2016	2017	2018	var° 18/17	var° 18/14
Recettes réelles* de Fonctionnement	21 641 631,41	20 794 828,15	20 512 676,78	20 730 987,91	20 711 937,12	-0,09%	-4,30%
Dépenses réelles* de Fonctionnement	19 234 234,83	18 334 626,84	17 226 432,23	16 457 804,52	17 018 160,40	3,40%	-11,52%
<i>Autofinancement brut</i>	<i>2 407 396,58</i>	<i>2 460 201,31</i>	<i>3 286 244,55</i>	<i>4 273 183,39</i>	<i>3 693 776,72</i>		

* Seules sont reprises ici les opérations réelles, ayant donné lieu à mouvements de fonds, les écritures purement comptables dites d'ordre sont neutralisées.

L'autofinancement brut se rétracte légèrement en 2018 par rapport à 2017, mais demeure nettement supérieur aux exercices 2014-2016. On notera qu'en tendance les dépenses diminuent sensiblement plus que les recettes. Cela traduit l'effort constant d'économies et de rationalisations assumé par la ville pour faire face aux baisses des dotations conjuguées aux hausses des prélèvements de l'Etat.

1.1. Les recettes de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	var° 18/17	var° 18/14
Recettes réelles de Fonctionnement	21 641 631,41	20 794 828,15	20 512 676,78	20 730 987,91	20 711 937,12		
dont Recettes des services	2 954 723,36	2 595 314,06	2 873 617,03	2 971 239,04	2 722 401,69	-8,37%	-7,86%
Impôts et taxes	13 163 468,27	13 438 906,35	13 708 026,20	13 680 575,89	14 231 151,77	4,02%	8,11%
<i>dont fiscalité directe</i>	<i>8 291 751,00</i>	<i>8 416 110,00</i>	<i>8 427 121,51</i>	<i>8 602 243,00</i>	<i>8 733 240,00</i>	<i>1,52%</i>	<i>5,32%</i>
<i>dont AC</i>	<i>3 449 419,22</i>	<i>3 445 219,22</i>	<i>4 123 492,00</i>	<i>3 979 877,00</i>	<i>4 264 801,00</i>	<i>7,16%</i>	<i>23,64%</i>
<i>dont Droit de mutation</i>	<i>899 832,19</i>	<i>819 502,63</i>	<i>1 086 103,03</i>	<i>953 644,76</i>	<i>1 154 188,06</i>	<i>21,03%</i>	<i>28,27%</i>
Dotations et Participations	5 057 416,65	4 393 786,00	3 627 616,73	3 074 864,77	3 227 567,06	4,97%	-36,18%
<i>dont DGF</i>	<i>2 665 797,00</i>	<i>2 093 217,00</i>	<i>1 657 127,00</i>	<i>1 405 890,00</i>	<i>1 343 403,00</i>	<i>-4,44%</i>	<i>-49,61%</i>
Autres	466 023,13	366 821,74	303 416,82	1 004 308,21	530 816,60		

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 20,71M€. Elles sont en très légère baisse de 0,09%, par rapport à 2017.

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des recettes fiscales, des dotations et des services facturés aux usagers. La fiscalité, malgré la « suppression » de la taxe d'habitation qui, n'ayant aucun impact comptable, reste la première ressource de la ville.

1.1.1. Les recettes fiscales (Chapitre 73)

Les recettes de ce chapitre comprennent les recettes de fiscalité directe locale, taxe d'habitation et taxe foncière, les ressources issues de la fiscalité reversée par l'intercommunalité (CASGBS) suite aux transferts de compétences, les droits de mutation ainsi que quelques taxes plus modestes comme les droits de place et la taxe sur la publicité.

➤ La taxe d'habitation et la taxe foncière

Les recettes de fiscalité directe locale perçue par la ville sont la taxe d'habitation et les taxes foncières (bâti et non bâti), dont la ville peut, dans les conditions prévues par la loi, fixer le taux et l'assiette.

Le produit de taxe d'habitation et de taxes foncières s'est élevé à 8,73M€ en 2018 en hausse de 1,52% par rapport à 2017 et de 5,32% par rapport à 2014.

Il représente 61,4% des recettes fiscales globales et 42,2% des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2018.

Les taux sont restés inchangés conformément aux promesses électorales.

Les hausses sont donc la conséquence de la variation de l'assiette fiscale. Celle-ci évolue en fonction de son évolution « physique » (extension, construction, destruction) et de sa variation « nominale »

fixée par la loi depuis 2018. Cette dernière correspond à l'impact de la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre nov N-2 / nov N-1.

Il est rappelé que le faible dynamisme des recettes fiscales est le résultat d'une politique foncière volontairement maîtrisée afin de permettre à la ville de conserver « son cadre et sa qualité de vie », mais également du choix délibéré de ne pas faire peser sur les Carrillons la hausse « naturelle » du coût des services publics conjugué à l'impact sévère des prélèvements de l'Etat et la réduction drastique de ses concours financiers.

Afin de faire bénéficier aux Carrillons des efforts de « bonne gestion » engagés depuis 2008, la ville a voté en 2019 une baisse de 10% du taux de taxe foncière qui ne remet pas en cause la santé financière de la ville dans les années à venir, malgré les investissements ambitieux prévus.

Il est rappelé que les effets de la réforme TH ne sont pas visibles comptablement : le dégrèvement pris en charge par l'Etat, est versé au même compte que la ressource principale.

➤ **L'attribution de compensation**

Parmi les autres ressources fiscales, on retrouve ensuite les ressources issues de la fiscalité reversée par l'intercommunalité (CASGBS) suite aux transferts de compétences, et en particulier l'attribution de compensation. Ce poste est étroitement lié aux changements de statut ou de périmètre de compétences transférées. L'intercommunalité peut également décider de restituer une partie du dynamisme de sa propre fiscalité à travers une DSC, dotation de solidarité communautaire. Ce fut le cas lors des exercices 2014 et 2015 sous l'ancien périmètre intercommunal.

L'attribution de compensation 2018 s'est élevée à 4,26M€.

Elle est en progression de plus de 7% par rapport à 2017 du fait de la restitution de certaines compétences de l'intercommunalité vers les communes, en matière de voirie et de bibliothèque en particulier en ce qui concerne Carrières-sur-Seine. Le transfert des charges s'est logiquement accompagné du transfert des ressources correspondantes à travers cette hausse de l'attribution e compensation.

➤ **La taxe additionnelle aux droits de mutation**

Les droits de mutation qui traduisent le dynamisme et l'attractivité de la commune.

La taxe additionnelle aux droits de mutations est acquittée par les nouveaux propriétaires lors des transactions immobilières. Elle reflète l'attractivité et le dynamisme de la ville.

L'année 2018 a bénéficié de ce dynamisme puisque la taxe progresse 21% par rapport à 2017 à 1,15M€. Cette ressource demeure variable puisque dépendante à la fois de l'attractivité de la commune, des taux d'intérêts des crédits, de la fiscalité immobilière, de la croissance économique, de l'offre de logements alternatifs...

1.1.2. Les dotations de l'État et la péréquation.

➤ **La Dotation globale de fonctionnement (DGF)**

La Dotation globale de fonctionnement est la principale dotation de l'Etat. Toutefois, à compter de la mise en œuvre dans le budget de l'Etat du redressement des finances publiques, elle a fait l'objet de baisse drastique. Elle passe ainsi de près de 2,66 M€ en 2014 à 1,34 M€ en 2018 soit une diminution de moitié.

➤ **Les Allocations compensatrices TF et TH**

Elles sont versées par l'État à la ville pour compenser les pertes de recettes fiscales liées aux exonérations ou dégrèvements fiscaux accordées par l'État aux contribuables. Il est à noter que les exonérations de taxe foncières ne sont que très partiellement compensées.

Allocations compensatrices	
2014	74 k€
2015	82 k€
2016	98 k€
2017	134 k€
2018	138 k€

1.1.3. Les recettes d'activités

Elles correspondent principalement aux recettes :

- des services scolaires (restauration, garderie, études, TAP,...) ;
- de la petite enfance (recettes liées aux crèches)
- du conservatoire de musique.

Ces recettes sont directement dépendantes de la fréquentation, de la politique tarifaire mais aussi du passage de la semaine à 4 jours et à l'accueil des enfants le mercredi matin dans les centres de loisirs.

Elles se sont élevées à 2,72M€ en légère baisse par rapport à 2017. Cette légère baisse est la conséquence principale de l'impact de la baisse du cout du repas désormais réalisé par la société Elior qui a permis une baisse des tarifs donc de moindres recettes.

1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) atteignent 17,02M€, soit en hausse (+3,4%) par rapport à celles constatées en 2017 après 3 exercices consécutifs en nette baisse. Cette hausse est principalement la conséquence de la hausse des charges de personnel et des prélèvements de l'Etat. Les charges à caractère général sont quant à elles bien maîtrisées. D'autant plus, si l'on les compare à une inflation à 1,8% (INSEE) mais aussi à celle calculée par l'AMF de 0,5 point supérieure.

	2014	2015	2016	2017	2018	var° 18/17	var° 18/14
Dépenses réelles de Fonctionnement	19 234 234,83	18 334 626,84	17 226 432,23	16 457 804,52	17 018 160,40		
dont Charges à caractère général	5 612 671,13	4 786 550,25	4 374 893,82	4 859 595,27	4 945 237,35	1,76%	-11,89%
Charges de personnel	11 835 504,82	11 741 856,64	11 080 494,94	9 803 260,30	10 371 438,65	5,80%	-12,37%
Atténuation de produits	245 164,59	177 311,92	291 499,20	351 859,97	536 843,68	52,57%	118,97%
Frais financiers	401 142,79	491 654,13	418 939,15	379 460,33	316 010,27		
Autres	1 139 751,50	1 137 253,90	1 060 605,12	1 063 628,65	848 630,45		
dont Subventions aux associations	197 675,38	129 760,00	111 208,80	114 610,00	137 890,00		
dont Subventions au CCAS	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	0,00		

1.2.1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général rassemblent la plupart des frais nécessaires à l'exécution des services publics. Elles comprennent ainsi les contrats dus aux différents prestataires (frais de nettoyage, rémunération des délégataires...), les fluides, les frais d'entretien des locaux et bâtiments (petites réparations), et les achats de petits matériels et fournitures ...

Après avoir fortement baissé entre 2014 et 2016, grâce notamment aux efforts de rationalisation des services publics, ces dépenses sont reparties à la hausse en 2017 et 2018 en raison notamment de l'externalisation de services (crèches et restauration scolaire notamment) qui engendrent des charges supplémentaires sur ce chapitre.

Le principal poste de dépense reste les contrats de prestations de services comme les années précédentes (1,6M€). C'est en effet dans ce chapitre que sont comptabilisées les rémunérations des différents prestataires (Elior pour la restauration scolaire, Crèche Attitude et LPCR pour les crèches,...). Ces dépenses augmentent mécaniquement chaque année soit en raison des clauses de révision de prix, prévues pour tenir compte de l'inflation, soit par l'augmentation du coût des fournitures nécessaires à la prestation et/ou d'un effet quantité. Les renouvellements de contrats et/ou marchés permettent de réajuster, et la nature de la prestation, et son coût.

Les fluides (énergie – électricité) tendent également à augmenter chaque année même s'il est rappelé que la ville investit dans le remplacement progressif du matériel existant afin de réduire les consommations (par exemple, passage des ampoules à incandescence à celles à LED ou robinets dans les écoles qui permettent d'économiser l'eau...). En 2018 ce poste s'est élevé à 310 K€.

	2014	2015	2016	2017	2018
Contrats de prestations de services	983 335,80	611 930,87	528 782,88	1 035 595,53	1 595 340,59
Frais de nettoyage des locaux	418 692,27	410 021,04	377 870,02	308 627,86	348 218,82
Energie Electricité	330 724,47	391 128,89	311 122,97	330 512,83	310 723,91
Locations mobilières	274 442,88	183 088,06	264 034,90	271 483,87	275 006,26
Chauffage urbain (gaz-granulés)	167 394,87	177 483,53	226 130,47	279 199,12	267 971,30
Maintenance	233 771,38	193 820,95	223 262,98	259 089,44	200 752,03
Frais de télécommunications	81 146,82	84 199,66	85 962,53	91 801,94	113 840,99

1.2.2. La masse salariale et les frais annexes

La masse salariale reste le premier poste budgétaire en dépense et représente près de 61% des dépenses réelles de fonctionnement. Si sa maîtrise s'impose depuis 2008 comme une priorité, elle constitue un poste difficilement compressible sauf à réduire les effectifs au-delà de ce qui a déjà été fait par la municipalité depuis 2008.

Pour autant, les efforts réalisés ces dernières années (rationalisation des remplacements d'agents, mise en place de délégations de service public,...) ont permis de réduire ces dépenses d'environ 12 % entre 2014 et 2018, malgré leur évolution naturelle estimée à plus de 2% par an (glissement GVT, mesures de revalorisation décidées par l'État,...).

Évolution chapitre 012	
2014	11,835 M€
2015	11,741 M€
2016	11,080 M€
2017	9,803 M€
2018	10,371 M€

Ce bon résultat est lié aux mesures qui ont été prises pour lutter contre l'absentéisme et favoriser le bien-être au travail.

Comme précisé lors de précédente présentation, 2017 a été une année où il y a eu une vague de mutations dont l'impact est clairement visible. Les équipes ont été complétées et les services réajustés sur 2018.

1.2.3. Les charges de gestion courante et les atténuations de produit

➤ Les subventions aux associations

La baisse drastique des dotations depuis 2014 implique une recherche systématique d'économies. Pour autant, certains postes de dépense sont préservés car ils contribuent fortement à la qualité de

vie à Carrières. Les associations continuent à être fortement soutenues pour répondre à des projets précis car les associations sociales (majoritairement soutenues par le CCAS), culturelles, sportives... participent au dynamisme et à l'attractivité de la ville.

Les subventions les plus importantes versées en 2018 sont :

- 40.000€ au comité des fêtes
- 30.000€ à l'USC
- 10.000€ au Rugby Olympique club de Houilles-Carrières

➤ La subvention versée au CCAS

Chaque année, la ville verse une subvention au CCAS. En 2018, la subvention inscrite au budget était de 91 k€. Comme annoncé, elle n'a pas été versée pour « consommer » l'excédent capitalisé du CCAS. Cela n'a pas impacté les actions de ce dernier qui s'est financé de façon autonome.

➤ Les atténuations de produit et les autres dépenses obligatoires

Elles constituent des dépenses obligatoires, imposées par la loi. Elles comprennent :

- Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Mis en place en 2012, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) constitue le premier mécanisme de redistribution des richesses (péréquation) pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé, pour la ville de Carrières-sur-Seine, de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de seine (CASGBS) et de ses 19 communes membres.

La contribution de Carrières a fortement augmenté ces dernières années. Elle est en effet passée de 16 K€ en 2012 à 423 K€ en 2018.

- Le prélèvement de la loi SRU

Prévu à hauteur de 80 K€, la commune a fait l'objet d'un prélèvement de 52,6K€

- Les contingents et participations obligatoires au service incendie (SDIS)

Ils constituent une dépense obligatoire. Ils permettent de financer les services de secours. Cette enveloppe augmente chaque année pour tenir compte de l'évolution des coûts du service.

2014	498 400
2015	516 072
2016	511 668
2017	514 038
2018	511 935

1.2.4. Les frais financiers

Il est rappelé que depuis 2007, la présence de deux emprunts toxiques dans l'encours de dette fait peser un risque important sur les frais financiers de la ville. Ainsi, chaque année, par prudence, la ville inscrit environ 500 k€ de dépense sur ce chapitre. Il s'agit notamment de garantir que la ville est prête à faire face à une brutale dégradation des taux.

Les frais financiers réglés en 2018 se sont élevés à 316.010 €.

2. La section d'investissement

En €	BP 2018	CA 2018
Recettes réelles d'Investissement (hors emprunt d'équilibre)	4.708.000,00	3.898.850,05
Dépenses réelles d'Investissement	10.342.588,00	5.121.933,99
= besoin d'autofinancement	-5.634.588,00	-1.223.083,94
+ Autofinancement 2018 de Fonctionnement (le virement au BP, les écritures d'ordre au CA)	709.371,00	523.187,79
= Emprunt d'équilibre / final	4.925.217,00	1.000.000,00

Attention, le besoin de financement comme l'emprunt final diffèrent naturellement des prévisions du fait du décalage de réalisations de recettes et/ou de dépenses, mais aussi parce que le BP a fait l'objet d'ajustement en cours d'année par un BS et/ou des DMs notamment pour la reprise des résultats N-1.

2.1. Les dépenses d'investissement

En €	CA 2018	RAR	TOTAL*
Dépenses réelles d'Investissement	5.121.933,99	5.543.543,16	10.665.477,15
dont Dépenses d'équip/travaux	4.482.618,46	5.533.543,16	10.016.161,62
Remboursement dette	635 423,53		
autres	3.892,00	10.000,00	

*Le total est supérieur aux dépenses indiquées en BP du fait des ajustements ayant eu lieu en cours d'année notamment après reprise des résultats antérieurs.

2.1.1. Les dépenses d'équipement

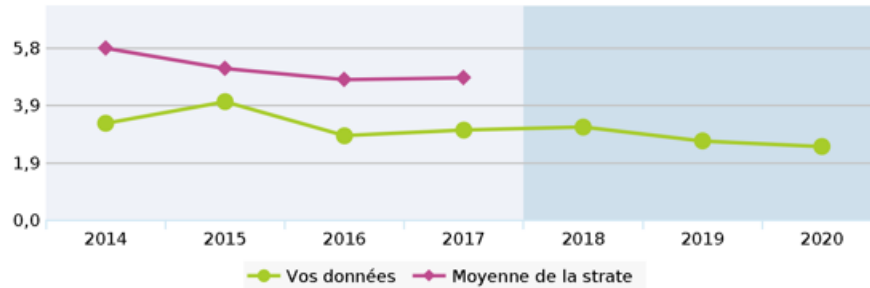
Les dépenses inscrites au budget primitif ont été retenues en fonction de critères de priorité (la sécurité par exemple) et peuvent être prévues sur plusieurs années.

	Réalisé	RAR
Voirie Ch de Gaulle /rue de Seine / Abreuvoir	936 K€	610 K€
Voirie G Péri / Louis Leroux	1 423 K€	1 061 K€
Skate park	208 K€	11 K€
Ecole des Alouettes (désamiantage, LED,...)	206 K€	63 K€
Ecole J Prévert (nouveau chantier de réhabilitation)	199 K€	2 831 K€
Ecole Parc 1 (office,...)	181 K€	63 K€
Ecole Plants Catelaines (Self qui fait grandir)	9 K€	76 K€
Ecole M. Berteau	129 K€	36 K€
Crèche Chat Perché (dont solde travaux)	123 K€	7 K€
Hall Carnot (création échoppes)	93 K€	8 K€
Hôtel de Ville (diag fondations du bâtiment, volets, ...)	88 K€	154 K€
Arrosage automatique du parc	26 K€	
Autres	861 K€	623 K€
Total	4 484	5 543

➤ Le remboursement en capital de la dette

Le Capital restant dû est de 11.228 067.17 € au 31/12/2018 (contre 10 863 490.70 € au 31/12/2017)

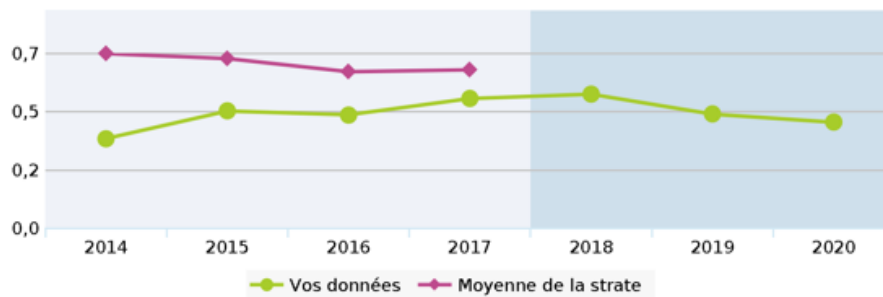
Ratio de désendettement (en années)



© Finance Active

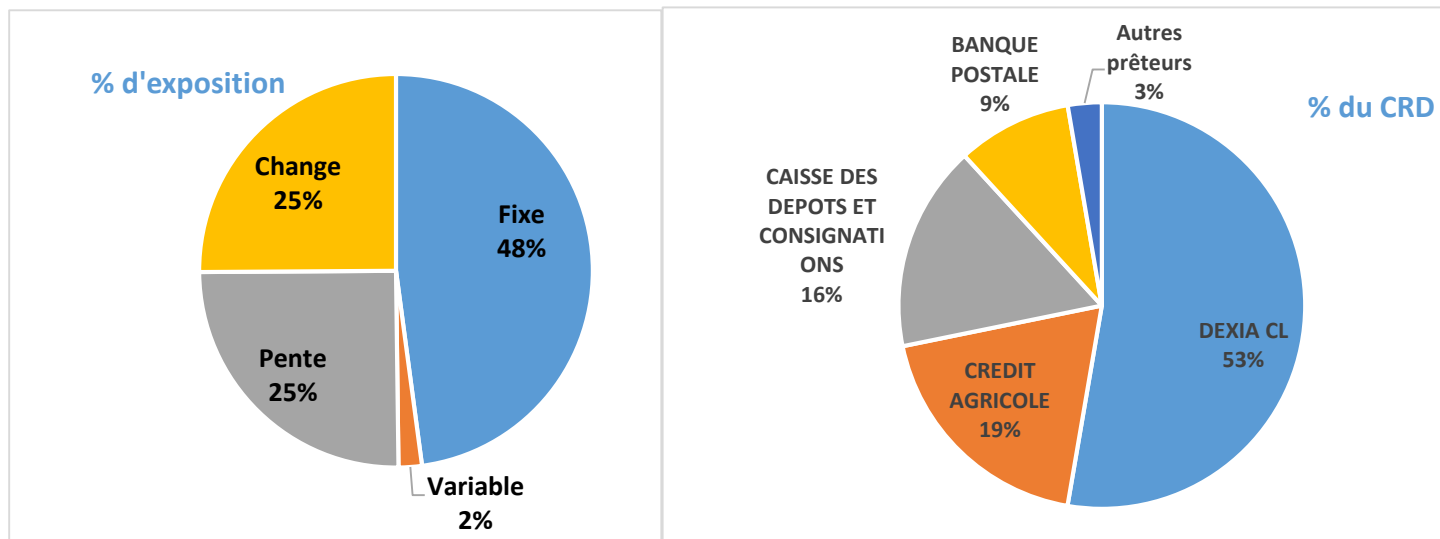
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<u>Vos données</u>	3,30	4,03	2,87	3,07	3,17	2,70	2,51
<u>Moyenne de la strate</u>	5,84	5,16	4,77	4,84			

Encours de dette / Recette de fonctionnement (en %)



© Finance Active

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<u>Vos données</u>	36,75%	48,22%	46,47%	53,29%	55,08%	46,95%	43,62%
<u>Moyenne de la strate</u>	71,62%	69,67%	64,25%	64,95%			



2.2. Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement sont financées majoritairement par des ressources propres, des recettes affectées (les subventions) et, éventuellement par des recettes exceptionnelles (les cessions).

	BP 2018	CA 2018	RAR
Recettes réelles d'Investissement	9.633.217,00	4.898.850,05	322 674,00
dont FCTVA	350.000,00	368 031,00	
Subventions	2.392.000,00	218.552,68	322 674,00
Excédents de fonct. capitalisés	0,00	3.111.834,84	
Emprunts	4.925.217,00	1.000.000,00	
autres	1.966.000,00	200.431,53	

➤ Le Fonds de compensation de la TVA

Pour rappel, le FCTVA, calculé à partir des dépenses d'investissement réalisées en N-1, est une source de financement importante pour les nouveaux investissements. Le fonds de compensation pour la TVA (FC TVA) a été créé par la loi de finances pour 1978 et a succédé au fonds d'équipement des collectivités locales. Le taux de FCTVA est corrélé aux évolutions de la TVA décidées par le législateur. Au 1er janvier 2018, le taux de TVA étant de 20%, le taux de FCTVA est de 16,404%.

Il assure aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA dont elles s'acquittent pour leurs dépenses d'investissement. Pour 2018, son montant a été de 368 K€.

➤ La taxe d'aménagement (TA)

Elle s'applique aux demandes d'autorisations (permis de construire, déclarations préalables). C'est une recette particulièrement volatile et très difficile à anticiper avec précision. En 2018, elle s'est élevée à 194 K€.

➤ Les cessions

Pour mémoire, les recettes liées aux opérations de cessions immobilières du patrimoine de la Ville sont inscrites à hauteur de 1,8 M€. Elles correspondaient principalement à la vente de Cap Jeunes. La promesse de vente prévoit un règlement au 4^{ème} trimestre 2019.

3. Le résultat cumulé au 31/12/2018

L'excédent de la ville est l'addition de deux composantes :

- d'une part, un excédent mécanique issu du jeu normal de la règle de prudence qui fait que les services dépensent moins que ce qui est autorisé et que les recettes sont plus dynamiques qu'anticipées.
- D'autre part, la ville a aussi emprunté 3 fois, pour 5,5M€ dont 3 M€ à taux zéro, anticipant certainement une dégradation des conditions d'accès au prêt.

La somme des deux excédents s'élève à 9.086.350,14 €, avant prise en compte des restes à réaliser, et 3 865 480,98 € après, excédent qu'il faudra affecter lors d'une prochaine session du Conseil.

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	5 615 657,36		300 103,85		5 915 761,21
Fonctionnement	3 111 834,84	3 111 834,84	3 170 588,93		3 170 588,93
TOTAL I	8 727 492,20	3 111 834,84	3 470 692,78		9 086 350,14

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	17 550 939,35	20 721 528,28	3 170 588,93
	Section d'investissement	5 131 525,15	5 431 629,00	300 103,85
		+	+	
Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement		-	
	Section d'investissement	-	5 615 657,36	
		=	=	
Total	réalizations+reports	22 682 464,50	31 768 814,64	9 086 350,14
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	-	-	-
	Section d'investissement	5 543 543,16	322 674,00	-5 220 869,16
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	17 550 939,35	20 721 528,28	3 170 588,93
	Section d'investissement	10 675 068,31	11 369 960,36	694 892,05
Total cumulé		28 226 007,66	32 091 488,64	3 865 480,98

4. Conclusion

En 2018, la ville a terminé des projets lourds en termes de mobilisation de ses ressources :

- La réhabilitation de Jacques Prévert qui a été compliquée par le désamiantage,
- Les voiries Péri et Leroux, qui ont été fortement retardées par la découverte au fil de l'avancement des travaux par la problématique des carrières, qui bien que contrôlées avant démarrage par l'IGC, se sont détériorées subitement suite à 2 épisodes météorologiques pendant les travaux d'enfouissement (l'orage cinquantenale et la canicule)
- La reprise du chantier des Quais de Seine qui aurait dû être mené par la CASGBS et qui est revenu dans le giron municipal.

Ces 3 sujets, en plus des actions moins visibles, ont mobilisé les équipes, alors même qu'une grande partie de leur facturation se concrétisera sur 2019.

Aujourd'hui 2 de ces projets sont finis : J Prévert est en fin de phase 2 (réhabilitation du 2^{ème} étage) et la phase 3 (réhabilitation du 1^{er}) commencera en juillet après le déménagement des classes du 1^{er} au 2nd dans des locaux fraîchement terminés.

00801 - ASST CARRIERES-SUR-SEINE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 128 304,94	191 000,00	1 319 304,94
Titres de recettes émis (b)	184 648,25	149 193,64	333 841,89
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	184 648,25	149 193,64	333 841,89
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 128 304,94	191 000,00	1 319 304,94
Mandats émis (f)	26 416,72	111 011,61	137 428,33
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	26 416,72	111 011,61	137 428,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	158 231,53	38 182,03	196 413,56
(h - d) Déficit			

1. Assainissement - La section de fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement atteignent 149.193,64 € pour 2018

Elles sont principalement composées de la redevance communale, collectée et reversée à la ville par Suez ainsi que les raccords de l'assainissement privé dont les travaux ont été avancés par la ville et refacturés auprès des particuliers.

La redevance d'assainissement s'est élevée à 124 121,13 €.

1.2. Les dépenses de fonctionnement

D'un montant de 111.011,61 €, elles concernent essentiellement les études, les frais liés à l'entretien du réseau et les amortissements.

2. Assainissement - La section d'investissement

Les dépenses d'investissement ont uniquement concerné le remboursement des avances de l'AESN à taux zéro d'un montant de 6.606,73 € et l'amortissement des subventions pour un montant global de 26.416,72€

Les recettes sont principalement constituées des excédents capitalisés, d'une subvention de l'AESN et des amortissements pour un montant global de 184.648,25€
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire,

Arnaud de Bourrousse